

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET SES CONSÉQUENCES EN FRANCE EN 2022

RÉSUMÉ

Ce bilan de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) offre une vue synthétique de l'offre, des usages et des conséquences sanitaires et sociales de la consommation d'alcool en France pour l'année 2022. La première partie détaille l'évo-

lution du marché, de la taxation, des prix et des volumes d'alcool consommés sur le territoire français. La deuxième partie décrit l'évolution des comportements d'usages, et la troisième les conséquences de l'alcool en termes de prise en charge des usagers et de sécurité routière.

SOMMAIRE

Faits marquants	2	Les conséquences de la consommation d'alcool	6
L'offre et le marché de l'alcool	3	Évolution du recours aux soins	6
Persistence de l'inégale taxation des boissons alcoolisées	3	Baisse de la mortalité liée à l'alcool sur les routes entre 2019 et 2022	7
Le prix des boissons peu affecté par l'inflation	4	Sources et méthodologie	8
Augmentation des volumes d'alcool vendus entre 2021 et 2022	4	Bibliographie	9
Les usages chez les jeunes et en population adulte	5		
Quatre adolescents de 17 ans sur cinq ont déjà consommé de l'alcool en 2022	5		
Le respect des repères de consommation à moindre risque (Santé publique France)	5		

FAITS MARQUANTS

- Augmentation des volumes d'alcool pur (AP) mis en vente sur le territoire français (+ 1,9 % en 2022 par rapport à 2021), avec une progression importante des bières (+ 11,3 %).
- En 2022, plus de la moitié des boissons alcoolisées vendues sont des vins (52 %).
- Selon les données de l'enquête ESCAPAD 2022 portée par l'OFDT :
 - Un jeune de 17 ans sur cinq n'a jamais bu d'alcool dans sa vie et la part des jeunes ayant expérimenté l'alcool à cet âge est passée de 85,7 % à 80,6 % entre 2017 et 2022 (- 6 %).
 - Plus d'un tiers des jeunes (36,6 %) de 17 ans a effectué au moins une alcoolisation ponctuelle importante (au moins 5 verres standard en une occasion) dans le mois précédant l'enquête. Cet usage est cependant en diminution par rapport à 2017 (- 16,8 %).
- Selon les données 2021 du Baromètre de Santé publique France, environ 80 % des adultes de 18 à 75 ans respectent les repères de consommation à moindre risque. Les consommations à risque sont davantage le fait des hommes (30,6 %) que des femmes (13,8 %). Diminution de 1,9 % des hospitalisations avec un diagnostic principal lié à l'alcool en 2022 par rapport à 2021, à population égale (227 794 séjours en 2022 contre 230 972 en 2021).
- Diminution du nombre de bénéficiaires de traitements potentiellement utilisables pour l'alcoolodépendance en 2022 par rapport à 2021.
- Le nombre de dépistages de l'alcoolémie sur les routes s'élève à 7 907 507 en 2022 et 759 personnes ont été tuées dans des accidents mortels avec alcoolémie positive du conducteur. Ces chiffres sont respectivement en baisse de 12,5 % et de 5 % par rapport à 2021.

L'OFFRE ET LE MARCHÉ DE L'ALCOOL

Le marché de l'alcool en France est soumis à une forte concurrence internationale et aucun groupe n'est en situation de monopole sur le territoire (Inserm, 2021). Le nombre de débits de boissons alcooliques à emporter ou à consommer sur place est cependant régulé par les pouvoirs publics. La réglementation du commerce se fonde sur une classification des boissons, regroupées selon leur degré d'alcool ou les modalités de leur fabrication (art. L3321-1 du code de la santé publique). De cette classification découlent les autorisations de vente d'alcool. Elles reposent sur l'obtention d'une licence (par déclaration en mairie) pour la vente à emporter (magasin, vente à distance) et à consommer sur place (cafés, bars, discothèques, restaurants). Cette dernière catégorie comprend 34 880 débits selon les dernières données disponibles, en 2020 (Insee, 2023b).

Persistance de l'inégale taxation des boissons alcoolisées

Les boissons alcoolisées vendues sont classées en plusieurs catégories soumises à des taux de taxation différents (tableau 1). Les taux de taxation sont relativement similaires entre 2021 et 2022. Ils ont été augmentés de 0,2 % pour l'année 2022 (inflation de 2020).

Il existe deux modalités de taxation des boissons alcoolisées : pour les vins tranquilles, les vins mousseux, les cidres, poirés, hydromels, les boissons fermentées autres que les vins et les bières, ainsi que pour les boissons résultant d'un mélange d'alcool, fermentées et distillées (produits intermédiaires), les taxes s'appliquent aux volumes de boissons alcoolisées vendues (en hectolitres). Pour les bières et les spiritueux, les taxes s'appliquent directement aux volumes d'alcool pur (AP) contenus dans ces boissons. La taxation s'applique au degré d'alcool par hectolitre pour les bières et aux hectolitres d'AP pour les spiritueux. En raison de cette hétérogénéité, la charge fiscale est ainsi très différente à gramme d'AP équivalent, et il en résulte notamment que les vins sont beaucoup moins taxés que les spiritueux.

Tableau 1. Taxation des boissons alcoolisées selon leur catégorie fiscale (2021-2022)

Catégorie fiscale	Type de boissons	Taux de taxation en 2021	Taux de taxation en 2022
Vins et boissons fermentées autres que les bières	Vins tranquilles	3,91 €/hl*	3,92 €/hl
	Vins mousseux	9,68 €/hl	9,70 €/hl
	Boissons fermentées autres que le vin et la bière	3,91 €/hl	3,92 €/hl
	Cidres/Poirés/Hydromels	1,37 €/hl	1,37 €/hl
Produits intermédiaires	Vins doux naturels et vins de liqueur	48,87 €/hl	48,97 €/hl
	Autres produits intermédiaires	195,47 €/hl	195,86 €/hl
Bières	Bières de moins de 2,8 % vol.	3,84 €/degré/hl	3,85 €/degré/hl
	Bières de plus de 2,8 % vol.	7,68 €/degré/hl	7,70 €/degré/hl
	Petites brasseries < 10 000 hl	3,84 €/degré/hl	3,85 €/degré/hl
	10 000 hl petites brasseries < 50 000 hl	3,84 €/degré/hl	3,85 €/degré/hl
	50 000 hl petites brasseries < 200 000 hl	3,84 €/degré/hl	3,85 €/degré/hl
Spiritueux	Rhums des DOM	901,84 €/hl d'AP	903,64 €/hl d'AP
	Autres alcools	1802,64 €/hl d'AP	1 806,28 €/hl d'AP
	Droit réduit bouilleurs	901,33 €/hl d'AP	903,14 €/hl d'AP

Source : DGDDI, exploitation OFDT

* hl : hectolitre

Le prix des boissons peu affecté par l'inflation

L'indice relatif des boissons alcooliques (qui mesure les variations de prix dans le seul secteur des boissons alcooliques) a augmenté de 2,8 % entre 2021 et 2022. Rapporté à l'ensemble des prix à la consommation, le prix des boissons baisse de 2,3 % par rapport à 2021, l'inflation semblant avoir été moins forte pour ce secteur que pour les autres biens de consommation courante (Insee, 2023a). Les spiritueux et les bières sont davantage concernés que les vins par cette diminution des prix (tableau 2).

Tableau 2. Indice relatif des boissons alcooliques par rapport à l'ensemble des prix à la consommation (2019-2022)¹

	2019	2021	2022	Évolution 2021-2022
Boissons alcooliques	101,0	100,8	98,4	- 2,3 %
Spiritueux	99,9	100,2	96,2	- 4,0 %
Vins	102,7	102,6	101,8	- 0,8 %
Bières	99,8	98,3	96,2	- 2,1 %

Source : Insee, exploitation OFDT. Indice exprimé en base 100, année de référence 2015.

Augmentation des volumes d'alcool vendus entre 2021 et 2022

En 2022, les boissons alcooliques mises en vente sur le territoire français représentaient, en volume, environ 6 millions d'hectolitres d'AP. Ce volume d'alcool se répartit entre 52 % de vins, 25 % de bières, 21 % de spiritueux et le reste (moins de 2 %) sous forme d'autres boissons alcooliques (cidres, porto, etc.). Rapporté à la population française, ce volume de ventes correspond à 10,76 litres d'AP en moyenne par an et par habitant âgé de 15 ans et plus (tableau 3), soit l'équivalent de 2,36 verres standard d'alcool par jour².

Le volume d'AP est en augmentation de 1,9 % par rapport à 2021 (passant de 10,56 à 10,76 litres d'AP par habitant en 2022). Cette progression est principalement portée par celle des bières (de 11,3 % entre 2021 et 2022) et notamment des petites brasseries dont la production est égale ou inférieure à 10 000 hectolitres. La quantité de bière par habitant passe ainsi de 0,38 litre d'AP en 2021 à 1,17 en 2022. Depuis 2019, la vente de bières est d'une manière générale plus importante que celle des spiritueux (rapporté aux hectolitres d'AP mis en vente sur le territoire), ce qui n'avait jamais été le cas depuis le début des années 1960 jusqu'en 2018.

Tableau 3. Quantité d'alcool mis à la consommation entre 2019 et 2021 (litres d'AP par habitant)

	2019	2021	2022	Évolution 2021-2022
Vins	6,44	5,74	5,66	- 1,4 %
Bières	2,52	2,40	2,67	+ 11,3 %
Spiritueux	2,30	2,26	2,28	+ 0,9 %
Total quantité alcool mis à la consommation	11,43	10,56	10,76	+ 1,9 %

Source : Insee, DGDDI, exploitation OFDT. En litre d'alcool pur par habitant âgé de 15 ans et plus.

1 . L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19 qui a eu des conséquences importantes sur l'offre, les usages et les conséquences de la consommation d'alcool. Les années de comparaison retenues pour ce bilan sont donc celles de 2019, 2021 et 2022.

2 . Les données sur les volumes d'AP par habitant sont des moyennes, qui ne traduisent ni les disparités, ni la répartition des quantités entre consommateurs et non consommateurs. Pour davantage d'éléments méthodologiques et un accès à la série statistique longue, voir : <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/alcool-evolution-des-quantites-consommees-par-habitant-age-de-15-ans-et-plus-depuis-1961-en-litres-equivalents-dalcool-pur/>.

S'agissant des canaux d'approvisionnement, les ventes de vins tranquilles en grande distribution sont en baisse de 6 % par rapport à 2021. Ils sont vendus à 52,8 % dans les hypermarchés contre 33,7 % dans les supermarchés³ (FranceAgriMer, 2023). Ce sont les ventes de vins rouges qui ont été le plus en recul avec une diminution davantage marquée en volume qu'en valeur – contrairement aux vins rosés et vins blancs, qui sont également en recul en volume mais qui augmentent légèrement en valeur entre 2021 et 2022 (FranceAgriMer, 2023).

LES USAGES CHEZ LES JEUNES ET EN POPULATION ADULTE

Quatre adolescents de 17 ans sur cinq ont déjà consommé de l'alcool en 2022

L'enquête ESCAPAD de l'OFDT qui observe les comportements d'usage d'alcool et de drogues à 17 ans montre que près d'un adolescent sur cinq (19,4 %) a déclaré n'avoir jamais bu d'alcool de sa vie en 2022, soit une proportion multipliée par trois en vingt ans (OFDT, 2023). Les niveaux d'usages de boissons alcoolisées en 2022 dans l'année ou dans le mois sont en baisse par rapport à 2017 parmi les jeunes de 17 ans (respectivement 73,3 % contre 77,7 %, et 58,6 % contre 66,5 %). Il en est de même des usages réguliers – au moins dix usages au cours des trente derniers jours précédant l'enquête – et des alcoolisations ponctuelles importantes (API) – au moins 5 verres standard lors d'une même occasion. Il existe des différences de genre importantes. Par exemple, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à déclarer des usages réguliers.

Tableau 4. Niveau d'usage d'alcool parmi les jeunes de 17 ans en 2017 et 2022

	2017	2022	Évolution 2017-2022
Expérimentation	85,7 %	80,6 %	- 6,0 %
Dans l'année	77,7 %	73,3 %	- 5,7 %
Dans le mois	66,5 %	58,6 %	- 11,9 %
Au moins 10 fois dans le mois	8,4 %	7,2 %	- 14,3 %
Quotidien	1,3 %	0,9 %	- 30,8 %
API dans le mois	44,0 %	36,6 %	- 16,8 %

Source : enquête ESCAPAD, OFDT

Le respect des repères de consommation à moindre risque (Santé publique France)

Les repères sont énoncés de la façon suivante : « Si vous consommez de l'alcool, il est recommandé pour limiter les risques pour votre santé au cours de votre vie : de ne pas consommer plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de 2 verres standard par jour ; d'avoir des jours dans la semaine sans consommation. » Ces conditions ne sont pas exclusives : les personnes ne dépassant le seuil sur aucune des trois dimensions ainsi que celles n'ayant pas consommé d'alcool au cours des sept derniers jours (ce qui inclut les abstinents) sont considérées comme n'ayant pas dépassé les repères. Selon les données du Baromètre de Santé publique France, la connaissance de ces repères de consommation s'est améliorée par rapport à 2020 (Andler *et al.*, 2023).

La proportion d'adultes déclarant une consommation au-delà des repères de consommation à moindre risque au cours de la dernière semaine est nettement plus élevée chez les hommes (30,6 %) que chez les femmes (13,8 %). L'écart selon le niveau de diplôme ou les ressources financières est également important puisque 24,9 % des adultes diplômés du supérieur et 27,6 % des plus aisés financièrement ont dépassé les repères lors des sept derniers jours, contre 19,6 % des adultes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat ou sans diplôme et 17,6 % des adultes les moins aisés financièrement (Andler *et al.*, 2023).

3. La différence tient à la nature de leur offre, avec un plus grand nombre de références proposées en hypermarché et une surface de vente en libre-service supérieure à 2 500 m².

LES CONSÉQUENCES DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL

Pour rappel, 41 000 décès sont estimés attribuables à l'alcool en 2015, dont 30 000 décès chez les hommes et 11 000 décès chez les femmes, soit respectivement 11 % et 4 % de la mortalité des adultes de 15 ans et plus. Ceci inclut 16 000 décès par cancer, 9 900 décès par maladie cardiovasculaire, 6 800 par maladie digestive, 5 400 par une cause externe (accident ou suicide) et plus de 3 000 par une autre maladie (maladie mentale, troubles du comportement, etc.) (Bonaldi et Hill, 2019).

Évolution du recours aux soins

Les usagers d'alcool peuvent s'adresser à différents types de structures (hôpitaux, médecins de ville, structures médico-sociales spécialisées en addictologie, associations d'entraide). L'OFDT dispose de données pour suivre les évolutions récentes des hôpitaux et des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Diminution du nombre de séjours en structure hospitalière

En 2021, les séjours avec un diagnostic principal lié à l'alcool ont diminué de 1,4 % en volume (tableau 5) et de 1,9 % à population égale par rapport à 2021 (40,6 séjours pour 10 000 habitants de 15 ans et plus en 2022, contre 41,4 séjours en 2021). Cette évolution résulte principalement d'une tendance à la diminution des séjours pour intoxication alcoolique aiguë (en particulier sans complication), amorcée depuis le début de la décennie 2010 et qui se poursuit entre 2021 et 2022 (passant de 14,7 séjours à 12,4 séjours pour 10 000 habitants). Une légère baisse des séjours pour effets à long terme de l'alcoolisation s'observe également (6,3 séjours en 2021 contre 6,0 en 2022). Elle provient de la diminution des séjours pour les maladies du foie liées à l'alcool, qui passent de 18 300 à 17 800 entre 2021 et 2022. Comme pour les décès par cirrhose, cette baisse est considérée comme une des conséquences de la diminution de la consommation d'alcool amorcée en France à la fin des années 1960.

Tableau 5. Nombre de séjours hospitaliers selon les catégories principales de diagnostics liés à l'alcool (2019-2022)

Catégorie de diagnostics	2019	2021	2022	Évolution 2021-2022
Intoxication aiguë	92 529	79 265	69 838	- 11,89 %
Dépendance et sevrage	108 270	110 734	117 075	+ 5,73 %
Effets à long terme de l'alcoolisation	37 589	34 123	33 670	- 1,33 %
Autres	8 219	6 850	7 211	+ 5,27 %
Total	246 607	230 972	227 794	- 1,38 %

Source : données de l'Agence technique pour l'information hospitalière, exploitation OFDT

Baisse du nombre de personnes accueillies dans les CSAPA pour un problème d'alcool

En 2022, environ 210 655 patients ont été pris en charge dans un CSAPA, dont 37 % l'ont été principalement pour un problème d'alcool (près de la moitié d'entre eux ayant été vus pour la première fois en 2022). Cette proportion est plus faible qu'en 2021, où le nombre de patients inclus dans le Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP) au titre de l'alcool représentait 42 % de l'ensemble de la file active (203 078 patients). Les hommes continuent d'être largement surreprésentés parmi la patientèle prise en charge pour alcool en 2022 (77 %).

Diminution des bénéficiaires de prescriptions de produits d'aide au sevrage de l'alcool

Différents médicaments peuvent être utilisés pour aider à l'arrêt prolongé de l'usage chez les personnes dépendantes à l'alcool. Les médicaments faisant l'objet d'une autorisation de mise sur le marché sont l'acamprosate, la naltrexone, le disulfiram, le nalméfène et le baclofène. La naltrexone et le baclofène peuvent être prescrits dans d'autres indications que le trouble de l'usage d'alcool.

Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires⁴ d'un traitement pour alcoolodépendance a baissé pour l'ensemble des médicaments potentiellement utilisables (tableau 6). Cette baisse a surtout concerné le disulfiram (- 4,9 %), le baclofène (- 3,6 %) et le nalméfène (- 3,1 %).

Tableau 6. Nombre de bénéficiaires d'un traitement qui peut être utilisé pour l'aide au sevrage d'alcool par type de médicaments (2019-2022)

Nombre de consommateurs	2019	2021	2022	Évolution 2021-2022
Baclofène	174 766	171 095	164 943	- 3,6 %
Acamprosate	78 214	78 038	77 983	- 0,1 %
Nalméfène	57 169	49 612	48 067	- 3,1 %
Naltrexone	37 095	33 293	32 683	- 1,8 %
Disulfiram	15 515	14 196	13 502	- 4,9 %

Source : Open medic, ATC_5, CNAM, exploitation OFDT

Note : La naltrexone et le baclofène peuvent être prescrits dans d'autres indications que le trouble de l'usage d'alcool.

Baisse de la mortalité liée à l'alcool sur les routes entre 2019 et 2022

Chute du volume de dépistages alcooliques réalisés et stabilité du taux de positivité

L'année 2022 n'a pas fait l'objet de limitation des déplacements comme en 2020 et 2021, marquées par la pandémie de Covid-19 (dont la conséquence avait été de ralentir les flux routiers ainsi que l'activité des forces de l'ordre). Pour cette raison, l'année de comparaison retenue pour ce bilan est celle de 2019.

Selon les dernières données disponibles de l'Observatoire national de la sécurité routière (ONISR), le volume global de dépistages de l'état alcoolique (préventif, en cas d'infraction ou d'accident) était de 7,9 millions en 2022 contre 9,0 millions en 2019 (ONISR, 2023b), soit une baisse de 12,5 %. La majeure partie de ces dépistages sont préventifs (97,5 % du volume global) et le taux de positivité reste comparable à celui de 2019.

Tableau 7. Nombre de dépistages d'alcoolémie et part de dépistages positifs (2019-2022)

	2019	2021	2022	Évolution 2019-2022
Dépistages	9 033 797	7 131 535	7 907 507	- 12,5 %
Taux de positivité	3,4 %	3,2 %	3,4 %	0,0 %

Source : ONISR - FO (hors PM). Champ : métropole.

Diminution de la mortalité malgré des inégalités sociales importantes

Les déplacements et l'accidentalité ont retrouvé un niveau proche de celui de 2019, année comparable en terme de trafic routier précédant le contexte de la pandémie (ONISR, 2023a). La mortalité sur les routes reste stable (+ 0,7 % entre 2019 et 2022), tandis que les accidents mortels avec un taux d'alcool positif baissent de 5,0 % (tableau 8).

Tableau 8. Nombre de personnes tuées dans les accidents avec taux d'alcool positif (2019-2022)

	2019	2021	2022	Évolution 2019-2022
Mortalité générale sur la route	3 244	2 944	3 267	0,7 %
Mortalité accidents alcool	799	652	759	- 5,0 %

Source : ONISR - BAAC 220. Champ : métropole

4. Aussi appelés « consommateurs » dans les bases complémentaires Open Medic de l'Assurance maladie.

Les bilans de l'ONISR renseignent également les caractéristiques sociodémographiques des présumés responsables d'accidents mortels. En 2022, les hommes sont impliqués dans 84 % des accidents mortels et l'alcool est présent dans 24 % des cas (contre 12 % chez les femmes). Selon la catégorie socioprofessionnelle, 43 % de l'ensemble des personnes sans activité qui sont présumées responsables d'accidents mortels étaient sous l'influence de l'alcool, contre 41 % des chômeurs, 33 % des ouvriers, 31 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 26 % des professions intermédiaires et des employés, 20 % des étudiants et 15 % des cadres (ONISR, 2023a).

Sources et méthodologie

— Les volumes d'alcool

Le calcul des volumes d'alcool, pour une année donnée, repose sur les montants des taxes perçues par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) lors de la mise à la consommation des différentes boissons alcoolisées sur le territoire national. Les volumes des différentes boissons (vin, bière, whisky...) contiennent par ailleurs des quantités variables d'AP, qu'il est nécessaire d'exprimer en litres d'AP ou encore en verres standard (ou unités standard). Le verre standard (ou unité d'alcool standard) contient en France environ 10 grammes d'AP, soit l'équivalent de 25 cl de bières à 5°, 12 cl de vins à 12° et 3 cl de whisky à 40°.

Les volumes spécifiquement vendus dans la grande distribution sont appréhendés par le panel distributeur Infoscan à partir de l'enregistrement des sorties de caisses, complétés par le panel de consommateurs Kantar Worldpanel exploité par FranceAgrimer.

— Prix relatifs des boissons alcoolisées

Le prix relatif indique la variation du prix d'un bien relativement au niveau général des prix. Lorsque l'indice est stable cela signifie que le prix d'un bien, ici les boissons alcoolisées, évolue au même rythme que l'inflation. L'année de référence prise dans ce bilan est 2015.

— Séjours à l'hôpital

Les données sur les séjours pour lesquels le terme « alcool » apparaît dans le diagnostic principal proviennent de l'Agence technique pour l'information hospitalière. Les différents diagnostics ont été regroupés en quatre grandes catégories : intoxications aiguës, dépendance et sevrage, effets à long terme de l'alcoolisation, autres.

— Patients suivis en CSAPA

Mis en place en 2005 par l'OFDT, le Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP) est un recueil de données continu sur les patients venus chercher de l'aide auprès des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Il s'inscrit dans une démarche d'harmonisation des modes de collecte de données dans le champ des addictions au niveau national et au niveau européen.

— Les médicaments de maintien de l'abstinence à l'alcool ou de réduction des consommations

Les données présentées sont issues de la base Open Medic, constituée de bases annuelles, portant sur l'usage du médicament, délivré en pharmacie de ville. Toutes les données sont extraites du Système national des données de santé (SNDS). Les données sur le médicament sont restituées au travers de la classification ATC. La classification ATC est utilisée pour classer les médicaments selon un principe hiérarchique. Les médicaments sont divisés en différents groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et/ou leurs caractéristiques thérapeutiques et chimiques.

— L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) collecte les infractions relevées par les forces de police et de gendarmerie nationales et certaines polices municipales. Les données sont transmises par les directions des forces de l'ordre et par l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI). L'ONISR traite également les bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC) établis pour chaque accident corporel. Regroupés dans un fichier « accidents », les informations collectées dans les BAAC portent sur les caractéristiques de l'accident, le lieu de l'accident, les véhicules, les usagers impliqués et l'alcoolémie de chacun d'eux.

Bibliographie

Liens accessibles au 18/10/2023

Andler R., Quatremère G., Gautier A., Nguyen Thanh V., Beck F. (2023) Consommation d'alcool : part d'adultes dépassant les repères de consommation à moindre risque à partir des données du Baromètre de Santé publique France 2021. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 11, p. 178-186.

Bonaldi C., Hill C. (2019) La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5-6, p. 97-108.

FranceAgriMer (2023) Ventes et achats de vins tranquilles. Bilan 2022. Montreuil-sous-Bois, FranceAgriMer, coll. Les données, 69 p.

Insee (2023a) En moyenne en 2022, nette accélération des prix à la consommation. Prix à la consommation - moyennes annuelles (IPC) - année 2022. *Informations rapides*, n° 9, 3 p.

Insee (2023b) Fiche secteur 563 - Débits de boissons. Élaboration des Statistiques Annuelles d'entreprise (Esane) - Fiches sectorielles 2020.

Inserm (Dir.) (2021) Réduction des dommages associés à la consommation d'alcool. Synthèse et recommandations. Montrouge, EDP Sciences, coll. Expertise collective, 138 p.

OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.

ONISR (2023a) La sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité de l'année 2022. Paris, Observatoire national interministériel de sécurité routière, Direction de l'information légale et administrative, 205 p.

ONISR (2023b) Les infractions au code de la route et au code des transports. L'impact sur le permis à points. Bilan statistique 2022. Paris, Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 160 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-78-1

Photo copyrights : © Pavel Siamionov / © Asayenka (Adobe Stock)

www.ofdt.fr